



# LETTRE D'INFORMATION

## CFE-CGC Île-de-France

### N°25 – décembre 2025



#### EDITORIAL

##### Un seul jour

La fin d'année est toujours une période où se rejoignent, s'entrechoquent, bilans et actions de fin d'année et préparatifs de fêtes. Cela entraîne une charge mentale qui, on peut l'espérer, s'estompera avec les congés.

Pour certains de nos collègues cela ne fait que s'ajouter à une charge personnelle liée à leur rôle d'aïdant ou de proche aidant. Avoir un parent, un enfant ou un conjoint en situation de handicap ou de maladie, demande une forte disponibilité avec des conséquences aussi bien personnelles que professionnelles.

Dans cette période de fêtes où il est question de cadeaux à nos proches mais aussi de bienveillance, nos collègues font partie, d'une certaine façon, de nos proches. Nous pouvons ainsi exprimer notre solidarité envers nos collègues proches aidants en leur donnant un peu de temps.

Dans l'article page suivante, vous pourrez voir qu'il est possible de donner des jours de congés. Ces jours donnés leur permettront de faciliter grandement leur quotidien. C'est pourquoi nous vous proposons de donner au moins un jour de congé. Vous êtes plusieurs centaines à nous lire, nous sommes 9000 en Ile de France... Imaginez, si chacun d'entre nous donnait ne serait-ce qu'un seul jour.

Nous pouvons ainsi montrer, tous ensemble, qu'au-delà des fêtes de fin d'année, la solidarité entre nous est une réalité quotidienne quelle que soit la période.

#### Ensemble, construisons demain

Le syndicat CFE-CGC Métiers de l'emploi est à l'écoute de tous les Techniciens, Agents de Maîtrises et Cadres qu'ils soient de statut public ou privé.

#### MARCHÉ DU TRAVAIL

##### Pour l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), le service public de l'emploi ne peut agir seul

La SNC demande que le secteur associatif soit davantage sollicité pour contribuer à l'augmentation du retour à l'emploi. Pour l'association spécialisée qui représente les demandeurs d'emploi auprès de France Travail, il est prématuré de tirer des conclusions sur les nouveaux parcours bien qu'un accent semble mis sur le parcours renforcé dans le cadre de la loi plein emploi adopté depuis deux ans environ.

En avril 2025, une instruction (BO du ministère du Travail du 31/03) fixe un objectif national cible 360.000 nouveaux parcours d'accompagnements intensifs par an déployés à parts égales par les départements et par France Travail. Parmi ces 360 000 parcours, 120.000 ont été financés en 2025 via le volet « territoires pilotes », spécificité non reconduite en 2026.

#### Moyens limités et besoins immenses

L'association estime que le service public de l'emploi ne peut agir seul. France Travail aura besoin de s'appuyer sur les autres forces vives du territoire, face au double constat de moyens limités et de besoins immenses. SNC propose un accompagnement sans limite de temps et revendique un taux de retour à l'emploi de 58% sur 4.000 personnes accompagnées en 2023.

Fin septembre 2025, sur plus de 80.000 personnes suivies dans le cadre de l'accompagnement rénové -qui ne concerne que les BRSA- le taux d'accès à l'emploi durable de 6 mois ou plus s'élève à 13,7%, voire 38,7% si l'on intègre les contrats courts (tableau de bord du réseau pour l'emploi). Dès que l'on quitte le champ de l'expérimentation, les indicateurs commencent à baisser au fur et à mesure de la généralisation de la réforme.

L'association reste aussi vigilante sur la politique de sanctions des bénéficiaires du RSA (encadrée par un décret de juin 2025) qui donne plus de marge de manœuvre aux départements.

**AVIS CFE-CGC :** Il y a clairement un écart important entre les objectifs assignés et les moyens attribués à France Travail pour les atteindre. Les résultats s'en ressentent au détriment des demandeurs d'emploi. Dans ce contexte l'association SNC devrait s'assurer d'être présente dans les CLPE et CDPE afin de participer activement aux actions qui y sont décidées. De fait, nous ne pouvons que regretter que les négociations sur le budget de l'État n'augurent pas d'une augmentation de nos moyens, au contraire.

#### AGENDA

##### La CFE-CGC vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Voici les fêtes de fin d'année et la venue de 2026, que nous espérons meilleure que l'année qui est sur le point de s'achever. Toute l'équipe de la CFE-CGC Ile-de-France vous souhaite de passer de bonnes fêtes avec vos proches, en famille ou avec vos amis. Nous vous souhaitons également une très belle année 2026. Et tout comme en 2025, nous serons à vos côtés pour vous aider et vous informer.

## ETUDES & STATISTIQUES

### Futurs du travail : 5 chocs majeurs pour le monde du travail des cadres, et du chemin à parcourir pour s'y préparer

Cette étude de l'APEC revient sur les 5 chocs majeurs au cœur de la transformation du monde du travail : les mutations du rapport au travail, les (r)évolutions technologiques, la transition écologique, le vieillissement de la population active et l'évolution des postures face à la diversité et l'inclusion.

>> <https://tinyurl.com/2dwwrbra>

## ACTUALITÉS

**Services publics, économie, rôle de l'État : la CFE-CGC pose le débat**  
Le colloque organisé le 28 octobre par la CFE-CGC a mis en lumière qu'il n'y a pas forcément de conflictualité entre les services publics, l'économie, l'Europe et le rôle de l'État, mais plutôt une complémentarité et un nouvel équilibre à rechercher.

>> <https://tinyurl.com/2amr8323>

## AGENDA

### Réunion CFE-CGC

10 mars 2026, réunion régionale semestrielle de la CFE-CGC Ile-de-France, à Paris.

## Vos contacts en Ile-de-France

**Marjorie GOETZ**  
tél. : 06 18 08 90 13  
[marjorie.goetz@francetravail.fr](mailto:marjorie.goetz@francetravail.fr)  
(permanence téléphonique : tous les mercredis)

**Jacques MARTIN**  
tél. : 06 27 27 03 18  
[jacques.martin@francetravail.fr](mailto:jacques.martin@francetravail.fr)  
(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : [cfe-cgc.idf@francetravail.fr](mailto:cfe-cgc.idf@francetravail.fr)

**CFE-CGC**  
**Métiers de l'emploi**  
Ensemble, construisons demain  
>> <https://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

## RH / SOCIAL

### Être aidant à France Travail

L'aide familial, ou proche aidant, est une personne qui apporte une aide régulière et fréquente à un proche qui se trouve en situation de perte d'autonomie du fait de son âge, de la maladie ou d'un handicap. En France, ce sont 15% des actifs qui sont concernés. Or travailler tout en aidant un proche a un impact sur votre quotidien personnel et professionnel et nombreux sont ceux qui ignorent qu'ils peuvent être accompagnés par l'Etablissement.

Il existe à France Travail un éventail d'actions concrètes pour accompagner les aidants et leur permettre de concilier vie professionnelle et rôle d'aidant.

Sur l'intranet, dans l'onglet « Ma vie de collaborateur » vous trouverez différents liens dans la rubrique « Santé, sécurité et qualité de vie au travail » :

- [Concilier vie pro et vie perso](#)
- [Accompagner les aidants familiaux](#)
- [Dernières actualités](#) dans lequel vous trouverez [le guide des aidants familiaux](#) qui a été actualisé

Un **guide aidants familiaux** et des fiches mémo précisent vos interlocuteurs et modalités de contact :

- **interne** : l'assistant social du travail, votre manager, les RH et bien sûr les membres du CSE à commencer par vos élus de la CFE-CGC
- **externe** : le service de santé au travail, le Responsage (dispositif d'accompagnement social) et des services de Malakoff Humanis avec [essential-autonomie.com](http://essential-autonomie.com) et la ligne Info aidants.

Des dispositions d'organisation et d'aménagement du temps de travail (cf. CCN de 2010) existent. Dans le guide sont détaillés un certain nombre de points dont les suivants : temps partiel, travail de proximité, absences et congés (enfant, conjoint ou parent malade, congé de proche aidant, congé de solidarité familiale, congé pour handicap ou pathologie chronique, congé pour raison de famille, etc.).

Un **fonds de solidarité** permet aux aidants de bénéficier de jours de congés supplémentaires via le don de jours de repos aux proches aidants, et ce depuis le 15 octobre.

Sur le plan financier il existe également un certain nombre d'aides :

- **Aides publiques** : l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH)
- **Aides France Travail** : frais de garde pour enfant ou personne à charge
- **Aides Malakoff Humanis** : accompagnement, qualité de vie, aide à l'entrée en EHPAD, soutien en cas d'hospitalisation, après diagnostic social.

Enfin, des dispositifs d'écoute et de soutien :

- [Communauté Pôle](#) (réseau interne),
- [Ma ligne d'écoute](#) (soutien psychologique anonyme),
- Prise en charge partielle des consultations psychologiques par Malakoff Humanis
- Dispositif « [Mon soutien psy](#) » de l'Assurance maladie.

**AVIS CFE-CGC** : Face à cette lourde responsabilité quotidienne, il importe avant tout d'être écouté(e) et soutenu(e). Ces moyens mis en place permettent d'en soulager le fardeau, au moins en partie. N'hésitez pas à les utiliser. Dans ces situations, toute aide est précieuse.

## HUMOUR

### L'actualité de France Travail IDF en BD

